

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

16-125

OBJET : Remplacement de Monsieur GRESSIER à la Commission n°1 : Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 11 juillet 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CLODONG Nicolas | - LAMBERT Gérard |
| - ADOMO Caroline | - COCQ François | - LE BIDEAU Dominique |
| - AMAR Sophie | - COUSIN Thierry | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - CROCHETON Florence | - LOUVIGNE Robin |
| - BARNOYER Thierry | - DALLEAU Isabelle | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DELECROIX Pierre-Michel | - MARTINEAU Pascal |
| - BENISTI Jacques Alain | - DROUVILLE Sylvain | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - DUVAUDIER Michel | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FACCHINI Monique | - PARRAIN Mary France |
| - CANALES Chantal | - FENASSE Delphine | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CAPITANIO Olivier | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CAPORAL Chrysis | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CARPENTIER Agnès | - GICQUEL Hervé | - PRIMEVERT Catherine |
| - CARTIGNY Pierre | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CHABOT Sabine | - HERBERT Delphine | - SEMO Igor |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - JEANNE Laurent | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHARBONNEL Michèle | - KARACA Sengul | - TOLLARD Virginie |
| - CHARDIN Sylvie | - KENNEDY Marie | - TRIMBACH Pascale |
| - CHETARD Catherine | - LAFON Laurent | - VISCARDI Jacqueline |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,
Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,
Monsieur CAILLEREZ Adrien a donné pouvoir à Monsieur DELECROIX Pierre-Michel,
Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,
Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,
Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,
Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé
Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,
Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,
Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,
Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,
Madame TRICOCHÉ Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,
Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,
Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,
Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,
Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO Caroline,
Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,
Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-125-
DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur DOSNE Olivier
Monsieur LACHELACHE Nassim
Monsieur PIO Régis
Monsieur RISPAL Yoann
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie
Monsieur VOGUET Jean-François
Monsieur CHAULIEU Stéphane

Soit 82 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160711-16-125- DE Date de réception préfecture : |
|---|

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

OBJET : Remplacement de Monsieur GRESSIER à la Commission n°1: Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son article 59,

VU la création, dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, d'établissements publics de coopération intercommunale dénommés « Etablissements Publics Territoriaux »,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération n°16-12 du 08 février 2016 décidant la création de six commissions thématiques au sein de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU la délibération n°16-33 du 29 mars 2016 fixant la composition de ces six commissions à 20 conseillers,

VU la délibération n°16-109 du 06 juin 2016 désignant les représentants pour la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat,

CONSIDERANT que ces commissions sont chargées de donner un avis sur les différentes propositions d'optimisation de fonctionnement du domaine concerné qui leurs sont proposés par les services et que c'est un lieu d'informations des élus et d'échanges permettant de s'approprier le fonctionnement de l'établissement,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

CONSIDERANT qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit expressément le recours au scrutin secret, pour cette désignation,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la démission de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER ;

PREND ACTE de la candidature de Madame Florence CROCHETON ;

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder à la désignation de ces délégués au scrutin secret ;

DECIDE de procéder à la désignation des représentants pour la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat ,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-125-
DE
Date de réception préfecture :

DECIDE de procéder à la désignation des représentants pour la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat ,

DESIGNE les représentants de la commission urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat :

1. Christine RYNINE : Nogent-sur-Marne
2. Pierre-Michel DELECROIX : Saint-Maur-des Fossés
3. René GAILLARD : Saint-Maur-des-Fossés
4. Christian FAUTRE : Champigny-sur-Marne
5. Laurent JEANNE : Champigny-sur-Marne
6. François COCQ : Champigny-sur-Marne
7. Patrick LE GUILLOU : Champigny-sur-Marne
8. Olivier CAPITANIO : Maisons-Alfort
9. Michèle CHARBONNEL : Maisons-Alfort
10. Nassim LACHELACHE : Fontenay-sous-Bois
11. Jean-François VOGUET : Fontenay-sous-Bois
12. Sylvie TRICOT-DEVERT : Fontenay-sous-Bois
13. Pierre LEBEAU : Vincennes
14. Anne-Marie MAFFRE SABATIER : Vincennes
15. Chantal CANALES : le Perreux-sur-Marne
16. Hervé GICQUEL : Charenton-le-Pont
17. Benoit GAILHAC : Charenton-le-Pont
18. Jean-Philippe BEGAT : Villiers-sur-Marne
19. Vincent PINEL : Bry-sur-Marne
20. Florence CROCHETON : Saint-Mandé

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun

Le Président,

 
Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-125-
DE
Date de réception préfecture :